

7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 **octobre** 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÛN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS, Lucie LUCAS – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 25
Quorum : 16

N° 289-24 – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 septembre 2024

Le Conseil communautaire ayant aucune remarque à formuler approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 24 septembre 2024.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 290-24 – Cession de parcelle zone d'activités de La Vrignais à Chauché

Considérant que les Etablissements Fauchet nous ont confirmé par courrier le 12 septembre 2024, leur souhait d'acquérir la parcelle XP0174 d'une surface globale de 9 044 m².

Considérant que cette acquisition vise à créer des nouveaux bureaux leur permettant d'accompagner leur développement.

Considérant que le prix de cession est de 6 € HT/m².

Vu l'avis des services des domaines,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder aux Etablissements Fauchet, ou toute autre personne qui s'y substituerait, la parcelle XP0174 d'une surface globale de 9 044 m² au prix de 6 € HT/m².
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 291-24 – Attribution des primes rénover accessible

Considérant que lors de sa séance du 1^{er} octobre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 4 dossiers représentant un montant total de 4 000 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif des travaux	Montant prime
PLUCHON Gérard				1 000 €
SIRET Anthony, Aurélie et Jocelyn				1 000 €
AUNEAU Rémi et Chantal				1 000 €
ROUX Dominique et Anne-Marie				1 000 €
Total			44 661 €	4 000 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « rénover accessible » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 292-24 – Attribution des primes « construction neuve accessible »

Considérant que lors de sa séance du 1^{er} octobre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 2 dossiers pour un montant total de 4 000 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant prime
SAUVAGET Alain et Marguerite			2 000 €
PINET Patrice			2 000 €
		Total	4 000 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « Construction neuve accessible » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 293-24 – Attribution des primes rénovation des façades

Considérant que lors de sa séance du 1^{er} octobre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 14 dossiers représentant un montant total de 13 316 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
MARTINEAU Rémi et Martine				800 €
PENNETIER Jean-Jacques				800 €
MAINDRON Jean-Claude				800 €
SIRET Gilbert et Odile				800 €
MENEGON Gabriel et GODET Anita				800 €
PIVETEAU Pascal				800 €
PEREIRA Daniel et Lydia				800 €
REPUSSARD Emilie				800 €
ROUTHIAU Guy				800 €
RAYEZ Servane				1 600 €
BONIN Robert				800 €
BUCHET Evan				800 €
MENAND Helena				800 €
BRETAUDEAU Benoit				800 €
AMIAUD Fabrice et Nafisath				800 €
MAGNIER Alban				800 €
GAY Dominique				800 €

BLANCHARD Bruno		800 €
CHAPELEAU Vincent		800 €
CAILLAUD Laetitia		1 600 €
	TOTAL	275 372 €
		17 600 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider les primes « rénovation des façades » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 294-24 – Attribution des primes mise en conformité assainissement autonome

Considérant que lors de sa séance du 1^{er} octobre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 7 dossiers pour un montant total de 5 600 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
CHEVILLON Joël				800 €
LOUINEAU Abel				800 €
SEILLER Nicolas				800 €
SAS LES QUATRE TOURS				800 €
PLUCHON Evelyne				800 €
PLUCHON Gérard				800 €
JOTTREAU Etienne				800 €
		Total	82 060 €	5 600 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 295-24 – Attribution primes travaux d'économie d'énergie

Dans sa séance du 1^{er} octobre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 29 dossiers pour un montant total de 23 750 € (Niveau 1 : 23 dossiers – Niveau 2 : 6 dossiers).

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
AUDAIRE Jean-Paul				250 €
BOUFFANDEAU Antoine				250 €
DOUTEAU Julie				250 €
MOREAU Gilles				250 €
BAUDRY Angélique et BOUARD Sébastien				250 €
ROBLIN Nicolas				3 000 €
BODET Laure				250 €
BOURASSEAU Guy				250 €
BAUDRY Jason et Marine				3 000 €
AMIAUD Aline				3 000 €
MAUDET Andrée				250 €
NICOLAIZEAU Michel et Claudine				250 €
REVEILLER Claire et RENAUD Fabien				250 €
GUILBAUD Bernard				250 €

MERLET Clément		250 €
LAPIERRIERE David		250 €
BOISSONNOT Thierry		250 €
GUILLORET Arnaud		3 000 €
MARTINEAU Eric et Valérie		250 €
PERIER Gérard		3 000 €
HERMOUET Michel		250 €
CANTIN Sophie et AIGRAULT Joachim		250 €
FLORIZOONE Didier et LEAUTE Sylvie		250 €
GRAIZEAU Jimmy et Claire		250 €
PECHEREAU Landry		250 €
AVRIT Christelle		250 €
AUDOIRE Marvin		3 000 €
GILBERT Luc et Madeleine		250 €
ISPAS Stefan et Mihaela		250 €
	Total	665 996 €
		23 750 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Paillers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 296-24 – Tarifs de la redevance assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu la délibération 325-18 relative au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2019,

Considérant que le conseil d'exploitation du 6 octobre 2022 a fait le choix de débiter la convergence tarifaire dès l'année 2023, avec un tarif harmonisé à 2.15 € HT en 2028 sur l'ensemble du territoire, sauf pour Boulogne qui atteindra ce montant en 2032.

Considérant que les recettes d'assainissement permettent de financer l'ensemble des travaux préconisés dans le cadre du PPI et prévoir les futurs investissements.

Considérant que le Syndicat départemental Vendée eau a besoin de connaître les tarifs de l'assainissement pour lancer la facturation du 1^{er} semestre 2025.

Périmètres	Collectivités	Facturation	2025
Régie	Bazoges en Paillers	Abonnement	55,1500 €
Régie	Bazoges en Paillers	Consommation	1,6000 €
Régie	St Fulgent	Abonnement	66,8800 €
Régie	St Fulgent	Consommation	1,5000 €
Régie	Chavagnes en Paillers	Abonnement	72,1000 €
Régie	Chavagnes en Paillers	Consommation	1,5800 €
Régie	Oie / Ste Florence	Abonnement	66,4400 €
Régie	Oie / Ste Florence	Consommation	1,4900 €
Régie	La Rabatelière	Abonnement	51,3000 €
Régie	La Rabatelière	Consommation	1,4000 €
Régie	Les Brouzils	Abonnement	67,0400 €
Régie	Les Brouzils	Consommation	1,4800 €
Régie	Saint André Goule d'Oie	Abonnement	65,7700 €
Régie	Saint André Goule d'Oie	Consommation	1,4300 €
Régie	ZA St Fulgent	Abonnement	84,3100 €
Régie	ZA St Fulgent	Consommation	1,6100 €
Régie	ZA Chavagnes en Paillers	Abonnement	84,3100 €
Régie	ZA Chavagnes en Paillers	Consommation	1,6100 €
Régie	ZA Chauché	Abonnement	88,6300 €

Régie	ZA Chauché	Consommation	1,6100 €
Régie	ZA mongie	Abonnement	72,3700 €
Régie	ZA mongie	Consommation	1,5900 €
Régie	Boulogne	Abonnement Collectivité	34,6000 €
Régie	Boulogne	Consommation Collectivité	1,3300 €
DSP	Chauché	Abonnement Collectivité	47,4700 €
DSP	Chauché	Consommation Collectivité	0,7900 €
Régie	La Copechagnière	Abonnement Collectivité	75,0000 €
Régie	La Copechagnière	Consommation Collectivité	1,6100 €
Régie	La Merlatière	Abonnement Collectivité	66,0000 €
Régie	La Merlatière	Consommation Collectivité	1,4600 €
Régie	Les Essarts	Abonnement Collectivité	75,0000 €
Régie	Les Essarts	Consommation Collectivité	1,5200 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les tarifs d'assainissement collectif 2025 sur la base du tableau ci-dessous.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 297-24 – Tarifs redevance assainissement collectif pour les cessions immobilières à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu le décret n°2022-521 du 11 avril 2022 précisant que lorsque qu'un contrôle est réalisé aux frais du demandeur, la commune ou le groupement doit transmettre le document attestant de la réalisation du contrôle et évaluant la conformité du raccordement dans un délai qui ne peut excéder six semaines à compter de la date à laquelle la demande a été reçue.

Vu la délibération n° 255-24 du 24 septembre 2024, relative à l'attribution du marché de contrôle des installations d'assainissement collectif dans le cadre des cessions immobilières (durée du marché de 4 ans) à l'entreprise Contrast.

Considérant que le contrôle dans le cadre d'une vente ne pouvait être facturé au pétitionnaire.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2023 le contrôle vente est effectué à la demande du propriétaire de l'immeuble ou du syndicat des copropriétaires et est réalisé aux frais de ce dernier.

Considérant que le conseil d'exploitation, lors d'une réunion du 10 octobre 2024, s'est prononcé en faveur d'une modification des tarifs concernant la facturation des contrôles dans le cadre des cessions immobilières, à partir du 1^{er} janvier 2025 (gestion administrative du dossier comprise) :

- Montant pour le contrôle d'une habitation : 110 € TTC (ancien tarif 90 €)
- Montant pour la contre-visite d'une habitation : 45 € TTC

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les modalités de facturation des contrôles dans le cadre des cessions immobilières à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

- Montant pour le contrôle d'une habitation : 110 € TTC
- Montant pour la contre-visite d'une habitation : 45 € TTC



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28
Quorum : 16

N° 298-24 – Avenant à la convention de facturation et de recouvrement de la redevance assainissement collectif avec Vendée Eau

Considérant que Vendée Eau a entrepris une transition progressive vers une gestion directe des usagers.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, Vendée Eau assure directement la gestion des usagers des anciens contrats DSP Plaine et Graon, Vallée de la Sèvre et les Deux Maines,

Considérant que la gestion directe des usagers nécessite de rédiger de nouvelles conventions pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif.

Considérant que Vendée eau a décidé d'étaler la facturation selon les secteurs au lieu de facturer tous les abonnés aux mêmes dates, en décembre et juin.

Considérant que la facturation des usagers sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que les échanges de données entre le service d'eau potable et le service d'assainissement se font de la manière suivante :

	Edition factures		Transmission listings au		Retour listings		Réception des tarifs N+1
	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2	
Avant 2024	juin	décembre	20-févr	20-août	30-avr	31-oct	15-nov
A partir de 2024	avril	octobre	20-déc	20-juin	28-févr	30-août	15-sept

Considérant que les dates de reversement sont également adaptées pour correspondre au mieux aux dates d'encaissement des factures cycles.

Considérant que les reversements sont décalés au 20 du mois pour le délai de prise en compte des rejets bancaires.

20/06/N	20/09/N	20/12/N	01/03/N+1	01/04/N+1
Factures semestrielles fin avril N et factures intermédiaires éditées du 1 ^{er} janvier au 31 mai N	factures intermédiaires éditées du 1 ^{er} juin au 31 ^r août N	factures semestrielles et annuelles fin octobre N et factures intermédiaires éditées du 1 ^{er} septembre et 30 novembre N	Factures intermédiaires éditées du 1 ^{er} au 31 décembre N	Edition du Compte annuel N
5 mensu	3 mensu	1 mensu	1 mensu	

Considérant que la mise en place de la Régie d'avances et de recettes, permet le reversement direct aux services assainissement des recettes réelles_encaissées et non plus estimées, éliminant ainsi le besoin d'un solde au moment du bilan annuel.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider et d'approuver les termes des conventions proposées.**
- **D'autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer les conventions individuelles entre Vendée eau, le délégataire Eau Potable et la collectivité.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 **octobre** 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 299-24 – Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales situés sur la commune de Sainte-Florence

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts est compétente en matière d'assainissement et la commune de Sainte-Florence en matière d'eau pluviale.

Considérant qu'en application des dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-8 du Code de la Commande Publique et compte tenu de la réalisation des travaux de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune de Sainte-Florence, le groupement de commandes a été privilégié au vu des enjeux économiques et de planification démontrés par le maître d'œuvre en charge des opérations.

Considérant que la Communauté de Communes a choisi de privilégier les groupements de commandes pour ce type de travaux en vertu de la délibération n°133-19 du 7 mai 2019 et de solliciter la commune pour réaliser les travaux conjointement.

Considérant que pour cette opération, le maître d'œuvre retenu a estimé le montant des travaux à 700 000 € HT pour la partie assainissement.

Considérant que des subventions seront sollicitées auprès du Conseil départemental ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Considérant qu'une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique.

Considérant que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes et attribuera le marché avec le candidat retenu. Chaque membre signe, notifie et exécute son propre marché.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer au groupement de commandes organisé entre la commune et la Communauté de communes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement situés sur la commune de Sainte Florence ;**
- **D'approuver le lancement de la consultation ;**
- **De désigner la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts comme coordonnateur du groupement ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président, à signer toutes pièces relatives à cette opération et solliciter les subventions mobilisables.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 300-24 – Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion du service assainissement collectif (RPQS 2023)

Vu l'article L. 2424-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Considérant que ce rapport a pour objectif d'apporter aux élus comme aux usagers une vision claire du service rendu et du coût de cette prestation.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion du service assainissement collectif ;**
- **De notifier ce rapport à toutes les administrations concernées.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 301-24 – Tarifs 2025 redevance assainissement non collectif

Considérant que les tarifs du nouveau marché de contrôles d'assainissement non collectif 2025-2028, attribué à la SAUR, ont augmenté par rapport à la période 2021-2024.

Considérant qu'afin de maintenir l'équilibre budgétaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le conseil d'exploitation assainissement qui s'est réuni le 10 octobre 2024 propose l'actualisation des redevances facturées aux usagers pour tenir compte de l'augmentation des prix du marché, comme suit :

Intitulé de la prestation	Tarifs 2025
Contrôle de conception et d'implantation	70,00 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves	145,00 €
Contre-visite d'un contrôle de bonne exécution des installations neuves	120,00 €
Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes	120,00 €
Contrôles de bon fonctionnement avant-vente	200,00 €
Contre-visite de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes	90,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des contrôles de l'assainissement non-collectif tels que présentés dans le tableau ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 **octobre** 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailiers** : Eric SALAÛN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 302A-24 – Attribution d'une aide financière au métier d'Assistant maternel

Cette décision annule et remplace la délibération 302-24 en raison d'une erreur matérielle.

Considérant que le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts est confronté ces dernières années à une baisse du nombre d'assistants maternels

Considérant qu'un observatoire de la « Petite enfance » a été élaboré par les services qui met en exergue plusieurs constats :

- un départ prévisible d'assistants maternels à la retraite conséquent,
- un nombre de candidats à l'agrément qui diminue,
- une offre collective qui se développe petit à petit,
- un nombre de naissances plutôt stable,
- des possibilités de choix du mode de garde qui se réduisent pour les parents

Considérant que le métier d'assistant maternel est un métier qui contribue à l'attractivité du territoire et pour soutenir et favoriser la venue des professionnels, la commission « Petite enfance – Jeunesse – Affaires sociales » réunie le 18 juin 2024 propose un dispositif « coup de pouce financier » à savoir :

- Aide à l'installation d'une valeur de 300 € par place pour toute personne obtenant un nouvel agrément sous conditions d'exercer pendant 2 ans sur le territoire et de justifier des dépenses liées à l'activité (achat neuf, d'occasion ou travaux de mise aux normes dans le logement). L'assistant maternel devra également justifier d'une activité en cours en transmettant un bulletin de salaire de moins de 3 mois.
- Aide au renouvellement du matériel d'une valeur de 200 € à chaque renouvellement d'agrément. Cette aide devra s'effectuer à la demande de l'intéressé, au moment du renouvellement de l'agrément, c'est-à-dire tous les 5 ans (sauf cas particulier pour les titulaires du CAP AEPE ayant un agrément de 10 ans qui pourront y prétendre au même titre que les autres en justifiant des 5 années passées). Des justificatifs d'activité (bulletin de salaire de moins de 3 mois) et de dépenses (achats neufs, d'occasion ou travaux) seront également demandés.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2025, le versement d'une aide pour les assistants maternels, à savoir :
 - Aide à l'installation d'une valeur de 300 € par place pour toute personne obtenant un nouvel agrément
 - Aide au renouvellement du matériel d'une valeur de 200 € à chaque renouvellement d'agrément.
- d'allouer un budget annuel de 13 000 €,



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 303-24 – Modification du règlement de la crèche « A petits pas »

Considérant que le contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales du 28 mars 2024 portant sur les données d'activité et financières 2022, des modifications doivent être apportées au règlement de fonctionnement de la crèche « A petits pas ».

Considérant que ce contrôle n'a aucun impact financier pour la Communauté de communes.

Considérant que le règlement de fonctionnement est annexé à la délibération.

Considérant qu'en sus de modifications mineures, il convient de prendre en compte la défusion de la commune d'Essarts en Bocage au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la commission Petite enfance Jeunesse du 1^{er} octobre 2024 propose de conserver la répartition des 30 places d'accueil comme suit :

- 25 places d'accueils réguliers
- 4 places d'accueils occasionnels
- 1 place d'accueil d'urgence

1. L'âge de l'enfant :

GIGOTEURS (de 2 mois ½ à la marche)	TROTTEURS (section mélangée : de la marche environ à l'entrée à l'école)	EXPLORATEURS (section mélangée : de la marche environ à l'entrée à l'école)
10 places maximum	10 places maximum	10 places maximum

2. La commune d'habitation de la famille : (sont concernées les onze communes de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts ayant transféré la compétence à la Communauté de communes)

25 places d'accueils réguliers, soit 83% des places, réparties en fonction du nombre de naissances **sur les 11 communes ayant transféré la compétence à la Communauté de communes**. Les places sont attribuées par commune selon leur pourcentage sur le nombre moyen de naissances entre 2020 et 2023 (identique entre 2021 et 2023).

- Bazoges-en-Paillers : 2 places (-1 place)
- Les Brouzils : 3 places (-1)
- Chauché : 3 places
- Chavagnes-en-Paillers : 4 places
- La Copechagnière : 1 place (-1)
- La Merlatière : 1 place (-1)
- L'Oie : 2 places (+2)
- La Rabatelière : 1 place
- Saint-André-Goule-d'Oie : 2 places
- Saint-Fulgent : 4 places
- Sainte-Florence : 2 places (+2)

3. L'accueil d'enfant(s) en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique: la demande d'accueil d'un enfant (des enfants) en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique et compatible(s) avec les possibilités de la structure, sera étudiée prioritairement.

4.—La situation familiale :

Dans le cas d'une famille monoparentale, de familles en difficultés sociales (adressées par les services de PMI), et/ou bénéficiaires des minimas sociaux et/ou engagée dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, l'accueil de l'enfant sera étudié prioritairement.

Cf Règlement de fonctionnement :

Conformément décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, **une priorité d'accueil** est donnée aux enfants à charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

Un lien étroit est entretenu avec la PMI, afin de rendre accessible la structure aux familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail.

5. L'accueil de fratrie au sein de la structure

Dans le cas d'une demande d'accueil pour un nouveau-né, alors qu'un autre enfant de la famille est déjà accueilli au sein de la structure, la demande sera traitée prioritairement.

6. L'accueil de jumeaux ou triplés au sein de la structure

Dans le cas d'une demande d'accueil pour des jumeaux ou triplés, la demande sera traitée avec attention par les membres de la commission, au vu des éventuelles difficultés de la famille à trouver un autre mode de garde (impossibilité de trouver un accueil individuel, impact financier pour la famille...).

7. Le temps d'accueil souhaité par la famille

Les membres de la commission, d'attribution des places seront attentifs aux jours et temps d'accueil souhaités par la famille afin d'optimiser au mieux la fréquentation de la structure (jours et horaires).

8. La date d'inscription de la demande

Dans le cas où certaines familles rempliraient les mêmes conditions, la date d'inscription de la demande sera déterminante afin d'attribuer la/les place(s) d'accueil.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement de la crèche « A petits pas »



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 304-24 – Attribution du marché de rénovation du siège social

Considérant qu'une consultation pour les travaux de rénovation du siège social a été lancée en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publiée sur marchés sécurisés le 11/07/2024 et sur le site « Lemoniteur.fr » le 12/07/2024.

Considérant que la remise des offres a été fixée au 30 août 2024 à 12h00.

Considérant que le marché se décompose en 12 lots et que des prestations complémentaires ont été sollicitées pour les lots suivants :

PSE 01	Remplacement de l'ensemble du plafond du hall	LOT N°7
PSE 02	Arrosage automatique des plantations	LOT N°1
PSE 03	Revêtement de sol textile sur carrelage existant	LOT N°5
		LOT N°8
		LOT N°9
		LOT N°10

Considérant que l'analyse des offres est effectuée par l'agence BLANCHARD TETAUD BLANCHET. Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres a été effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Considérant que l'analyse de l'équipe de maîtrise d'œuvre, il est proposé, à la suite du classement des entreprises, d'attribuer les marchés comme suit :

Pour le lot n°1 - Gros-œuvre – VRD : MORISSET des Lucs-sur-Boulogne pour un montant de 172 500.00 € HT.

Pour le lot n°2 – Etanchéité : SOPREMA du Poiré-sur-Vie pour un montant de 197 500.00 € HT.

Pour le lot n°3 - Isolation thermique par l'extérieur : RINGEARD DECORATION de Cholet pour un montant de 111 789.73 € HT.

Pour le lot n°4 - Menuiseries extérieures - Serrurerie : LAINE de Montaigu pour un montant de 151 368.20 € HT.

Pour le lot n°5 - Menuiserie intérieure bois – Bardage bois : GODARD de Saint-Fulgent pour un montant de 129 999.17 € HT et Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au revêtement de sol textile sur carrelage existant pour un montant de 14 851.97 € HT.

Pour le lot n°6 - Cloisons sèches : BHC de l'Oie pour un montant de 23 502.82 € HT.

Pour le lot n°7 - Plafonds suspendus : GODARD de Saint-Fulgent pour un montant de 36 947.39 € HT et Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au remplacement du plafond du hall pour un montant de 7 484.81 € HT.

Pour le lot n°8 - Revêtement sol carrelage : AUGEREAU CARRELAGE de Saint-Fulgent pour un montant de 17 107.41 € HT et Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au revêtement de sol textile sur carrelage existant pour un montant de 4 246.23 € HT.

Pour le lot n°9 - Revêtement sol souple : JOBARD de Chanverrie pour un montant de 15 344.12 € HT et Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au revêtement de sol textile sur carrelage existant pour un montant de 34 626.82 € HT.

Pour le lot n°10 - Peinture : RINGEARD DECORATION de Cholet pour un montant de 44 258.49 € HT et Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au revêtement de sol textile sur carrelage existant pour un montant de 1 314.13 € HT.

Pour le lot n°11 - Electricité : COSINUS ELEC de Saint-Fulgent pour un montant de 151 000.00 € HT.

Pour le lot n°12 - Chauffage – Ventilation - Plomberie : BREGEON MAUDET des Herbiers pour un montant de 265 093.63 € HT.

Considérant le montant global des offres qui s'élève à 1 378 934.92 € HT.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés suivants :

- **Pour le lot n°1 : Gros-œuvre, l'entreprise MORISSET des Lucs-sur-Boulogne pour un montant de 172 500.00 € HT.**
- **Pour le lot n°2 : Etanchéité, l'entreprise SOPREMA du Poiré-sur-Vie pour un montant de 197 500.00 € HT.**
- **Pour le lot n°3 : Isolation thermique par l'extérieur, l'entreprise RINGEARD DECORATION de Cholet pour un montant de 111 789.73 € HT.**
- **Pour le lot n°4 : Menuiseries extérieures – Serrurerie, l'entreprise LAINE de Montaigu pour un montant de 151 368.20 € HT.**
- **Pour le lot n°5 : Menuiserie intérieure bois – Bardage bois, l'entreprise GODARD de Saint-Fulgent pour un montant de 129 999.17 € HT et de retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au revêtement de sol textile sur carrelage existant pour un montant de 14 851.97 € HT.**
- **Pour le lot n°6 : Cloisons sèches, l'entreprise BHC de l'Oie pour un montant de 23 502.82 € HT.**
- **Pour le lot n°7 : Plafonds suspendus, l'entreprise GODARD de Saint-Fulgent pour un montant de 36 947.39 € HT et de retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au remplacement du plafond du hall pour un montant de 7 484.81 € HT.**
- **Pour le lot n°8 : Revêtement sol carrelage, l'entreprise AUGEREAU CARRELAGE de Saint-Fulgent pour un montant de 17 107.41 € HT et de retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au revêtement de sol textile sur carrelage existant pour un montant de 4 246.23 € HT.**
- **Pour le lot n°9 : Revêtement sol souple, l'entreprise JOBARD de Chanverrie pour un montant de 15 344.12 € HT et de retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au revêtement de sol textile sur carrelage existant pour un montant de 34 626.82 € HT.**
- **Pour le lot n°10 : Peinture, l'entreprise RINGEARD DECORATION de Cholet pour un montant de 44 258.49 € HT et de retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif au revêtement de sol textile sur carrelage existant pour un montant de 1 314.13 € HT.**

- **Pour le lot n°11 : Electricité, l'entreprise COSINUS ELEC de Saint-Fulgent pour un montant de 151 000.00 € HT.**
- **Pour le lot n°12 : Chauffage – Ventilation – Plomberie, l'entreprise BREGEON MAUDET des Herbiers pour un montant de 265 093.63 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 18/11/2024

ID : 085-200071918-20241107-305_24-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Paillers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 305-24 – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux de réalisation d'un lotissement communal à Essarts-en-Bocage comprenant des travaux de déplacement d'un poste de relevage

Vu les délibérations n°239-22 du 29/09/2022 et n°DEL108EEB200922 du 20/09/2022, de la Communauté de communes et de la commune d'Essarts-en-Bocage relative à une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un lotissement communal à Essarts en Bocage (commune déléguée de l'Oie) comprenant des travaux de déplacement d'un poste de relevage.

Vu l'arrêté n°2023-DCL-BCL-1434 et 1435 du Préfet de la Vendée relative aux limites territoriales de la commune d'Essarts-en-Bocage modifiées avec pour conséquence la création des communes de L'Oie et de Sainte-Florence.

Considérant que pour poursuivre l'opération visée ci-dessus, un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être établi indiquant que la Commune de l'Oie se substitue à la commune d'Essarts-en-Bocage.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux de réalisation d'un lotissement communal à l'Oie comprenant des travaux de déplacement d'un poste de relevage ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer l'avenant à la convention.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 306-24 – Contrat Pays de la Loire 2026, demande de subvention pour la requalification du parc d'activités de La Mongie

Considérant que la Région des Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré à l'échelle du territoire ligérien au bénéfice de ses habitants.

Considérant que la Région propose la mise en œuvre d'un Pacte Stratégique Régional pour chaque intercommunalité et que le Contrat Pays de la Loire 2026 en est une déclinaison opérationnelle.

Considérant que les projets doivent répondre exclusivement aux thématiques régionales (emploi/économie, jeunesse et transition écologique) et que dans ce cadre, la Région peut attribuer une subvention à la collectivité à hauteur de 300 000 €.

Considérant que le projet de requalification du parc d'activités de la Mongie répond aux thématiques relatives à l'économie/emploi et la transition écologique.

Considérant que cette opération d'aménagement et de sécurisation de la zone sera réalisé en plusieurs tranches en lien avec la création de la voirie de contournement et que le financement se décompose comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES		
				%
Travaux	2 042 730,00 €	Etat DETR/DSIL	121 572,00 €	6%
Maitrise d'œuvre (10%)	84 280,00 €	Région - contrat 2026	300 000,00 €	14%
		Autofinancement	1 705 438,00 €	
TOTAL	2 127 010,00 €	TOTAL	2 127 010,00 €	20%

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De solliciter une subvention d'un montant de 300 000 € auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du contrat Pays de la Loire 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tout document lié à cette demande.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 307-24 – Budget déchets, décision modificative n° 1

Considérant qu'au vu du montants des admissions en non-valeur et créances éteintes présentées par la Trésorerie, les crédits votés sont insuffisants (- 2 459,70 €) et il convient de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Proposé	Chapitre	Article	Libellé	Proposé
65	6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00 €	74	74	Subvention d'exploitation	2 500,00 €
TOTAL			2 500,00 €	TOTAL			2 500,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative du budget déchets.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 **octobre** 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 308-24 – Protection sociale complémentaire, convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents de la collectivité

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la circulaire N° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mars 2024 donnant mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance,
Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des Centres de Gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes,
Vu l'accord collectif local du 15 octobre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts,
Vu l'avis du CST du 14 octobre 2024,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts,**
- **De souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet au 1^{er} janvier 2025,**
- **De participer financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité).**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 309-24 – Adoption du tableau des effectifs

Considérant le départ en retraite d'un agent mis à disposition de l'entreprise Brangeon et il est proposé de supprimer un poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2025.

Considérant la pérennisation des missions d'entretien d'un agent au niveau du siège de la Communauté de communes et l'existence d'un poste qui n'est plus attribué, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet 13 heures hebdomadaires (37,14 %) et de créer un poste au grade d'adjoint technique à temps non complet 10 heures hebdomadaires (28,57 %) au 1^{er} janvier 2025

Considérant le besoin permanent d'une aide au niveau de la crèche, compte tenu des absences pour maladie, maternité, formation, réunions hors crèche... et dans un souci d'attractivité, il est proposé de créer un poste d'agent social à temps non complet 50 % (17 heures 30 hebdomadaires) au 1^{er} décembre 2024.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs comme suit :

POSTES CRÉÉS	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} octobre 2024	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} décembre 2024	Pourvus en ETP
Catégorie A			
<u>Filière administrative :</u>			
- Directeur Général des Services	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Attaché principal	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1
- Attaché	5 (tps complet)	5 (tps complet)	5
<u>Filière technique :</u>			
- Ingénieur principal	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Ingénieur	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
<u>Filière culturelle :</u>			
- Bibliothécaire	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Médecin hors classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1,97
- Médecin hors classe	4 (tps non complet : 30 h / 35)	4 (tps non complet : 30 h / 35)	2,31
- Infirmier en soins généraux de classe normale	1 (tps non complet : 12 h / 35)	1 (tps non complet : 12 h / 35)	0,34
- Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1

- Educateur de Jeunes Enfants	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
Sous-total :	22 postes (20,77 en ETP)	22 postes (20,77 en ETP)	18,62
Catégorie B			
<u>Filière administrative :</u>			
- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 15 h / mois)	1 (tps non complet : 15 h / mois)	0,1
<u>Filière technique :</u>			
- Technicien principal 1 ^{ère} classe	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
- Technicien principal 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Technicien	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière animation :</u>			
- Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Auxiliaire de puériculture de classe normale	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
<u>Filière sportive :</u>			
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Sous-total :	15 postes (14,1 en ETP)	15 postes (14,1 en ETP)	14,1
Catégorie C			
<u>Filière administrative :</u>			
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6 (tps complet)	6 (tps complet)	6
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5 (tps complet)	5 (tps complet)	5
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 28 h / 35)	1 (tps non complet : 28 h / 35)	0,80
- Adjoint administratif	9 (tps complet)	9 (tps complet)	9
- Adjoint administratif	1 (tps non complet : 24,50 h / 35)	1 (tps non complet : 24,50 h / 35)	0,70
<u>Filière technique :</u>			
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	1 (tps complet)	0	0
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)	1 (tps non complet : 20 h / 35)	0,57
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 13 h / 35)	1 (tps non complet : 10 h / 35)	0,29
<u>Filière culturelle :</u>			
- Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Agent social	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
- Agent social	0	1 (tps non complet : 17,50 h / 35)	0,50
Sous-total:	35 postes (32,42 en ETP)	35 postes (31,84 en ETP)	31,84
Total :	72 postes	72 postes	
Total en ETP :	67,29	66,71	64,56



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Gouled'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RATOUIT

En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 16

N° 311-24 – Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion du service assainissement non collectif (RPQS 2023)

Vu l'article L. 2424-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Considérant que ce rapport a pour objectif d'apporter aux élus comme aux usagers une vision claire du service rendu et du coût de cette prestation.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion du service assainissement non collectif ;**
- **De notifier ce rapport à toutes les administrations concernées.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 novembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY